



Cahier des charges
Conception graphique et impression
Des atlas de la biodiversité communale
Des communes de Bazus-Aure et de Gaillagos

Article 1 - Définition du projet :

Le Parc national des Pyrénées s'est engagé fin 2011 dans le programme national « Atlas de la Biodiversité Communale » porté par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. En aire d'adhésion du Parc national, douze communes ont souhaité s'engager dans la démarche. Débutée en 2012 pour une durée de 3 ans, la phase d'inventaire des communes de Bazus-Aure, Betpouey, Ayros-Arbouix, Gaillagos et Escot, est close depuis fin 2014. Les données sont en cours d'analyse et une phase de valorisation s'est engagée.

Les communes et le Parc national des Pyrénées en collaboration avec ses partenaires, ont choisi de restituer les données recueillies dans le cadre de ce travail sous la forme d'un document à l'attention des aménageurs, élus et conseil municipal notamment mais aussi du grand public.

En 2016, la commune d'Ayros-Arbouix et le Parc national des Pyrénées ont édité le premier atlas de biodiversité communale.

En 2017, ce sont désormais les communes de Bazus-Aure et Gaillagos qui sont concernées par la publication de cet Atlas de la biodiversité communale.

L'objet de cette consultation est de concevoir, sur le plan graphique, l'atlas de la biodiversité communale des communes de Bazus-Aure et Gaillagos à partir de la charte graphique définie pour le premier atlas de biodiversité communale d'Ayros-Arbouix et de les éditer.

Article 2 - Description technique :

La consultation porte sur la conception graphique et l'impression des atlas de la biodiversité communale de Bazus-Aure et de Gaillagos.

Elle est ainsi détaillée :

1 - La conception des atlas

Le prestataire aura en charge la conception graphique des atlas de la biodiversité communale de Bazus-Aure et de Gaillagos.

Pour chaque atlas de la biodiversité communale

Le prestataire devra tenir compte de la charte graphique préalablement définie.

Pour répondre à la consultation, les textes peuvent être fournis aux pétitionnaires, sur demande et dans leur état non finalisé.

Le rapport sera en format 21 x 29,7 centimètres en quadrichromie. L'atlas actuel compte une centaine de pages avec photographies.

Le rapport sera également fourni sur un cd gravé logotypé.

Le Parc national des Pyrénées fournit les textes et les illustrations sous forme de fichiers informatiques. L'ensemble du rapport sera fourni courant janvier 2017.

Le Parc national des Pyrénées se réserve le droit d'apporter des modifications à la maquette proposée par le prestataire. La version finale sera validée par le Parc national des Pyrénées par la signature d'un bon à tirer. L'étape finale de fabrication sera engagée après signature du bon à tirer.

2 - L'impression des atlas

Pour chaque atlas, les données techniques utiles à l'impression du rapport sont les suivantes :

- A4 format 21 x 29,7 centimètres,
- 100 pages,
- quadrichromie recto verso pour la couverture et les pages intérieures,
- papier recyclé ou PEFC grammage couverture 300 grammes, grammage pages intérieures 135 grammes,
- tirage en 40 exemplaires, avec une option pour + 10 exemplaires
- reliure en spirale métallique blanche,
- édition d'un cd logotypé avec une option pour + 5 exemplaires du cd logotypé

3 - La transformation en fichier pdf & fichier source

Le prestataire transformera les fichiers des pages maquetées en un fichier pdf et en un fichier source permettant une réutilisation de la maquette.

Le Parc national des Pyrénées mettra en ligne les documents sur son site Internet www.parc-pyrénées.com.

4 - La livraison

La livraison sera effectuée, selon les quantités indiquées par le Parc national des Pyrénées, en un point soit :

au Parc national des Pyrénées, 2 rue du IV septembre à Tarbes (65000).

La livraison, qui s'effectue de plein pied, est à la charge du transporteur prestataire. Elle relève de sa seule responsabilité.

Article 3 - Proposition financière et technique :

Pour chaque Atlas de la biodiversité communale, tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste, en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

- 1 - la conception graphique de l'atlas,
- 2- l'impression de l'atlas en 40 exemplaires et une option pour + 10 exemplaires,
- 4- la transformation des fichiers Pdf et fichier source,
- 5- l'édition d'un cd logotypé avec une option pour + 5 exemplaires,
- 4 - la livraison.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Article 4 - Propriétés :

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire des fichiers sources tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée.

Article 5 - Critères de sélection des offres :

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges,
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs,
- qualité de l'impression,
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble.

Il n'y a pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

Article 6 - Renseignements techniques :

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Parc national des Pyrénées
Madame Caroline BAPT
Chargée de mission Communication
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES
Tél. : 05 62 54 16 40 - Fax : 05 62 54 16 41
E-mail : caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr

Article 7 - Envoi des propositions :

Les propositions sont à adresser à :

Madame la Directrice par intérim du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, avant le vendredi 3 février 2017, à 17 heures, quel que soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. un devis,
2. une description des prestations fournies en réponse au présent cahier des charges,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
5. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
6. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
7. une liste de référence ou de référents,
8. DC7 en cours de validité ou document équivalent.

Article 8 - Modalités d'exécution :

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signé par Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées.

Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives réglementaires.

L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique. Le mode de règlement choisi par le Parc national des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n°2002 – 231 du 21 février 2002.

L'unité monétaire est l'€.